



DÉLIBÉRATION N°073/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2025

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 30/09/2025

**Date de la publication** : 30/09/2025

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MACHEFE Thomas - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - COUZIGOU Laurent - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme ALLARD Aurélie, JADAS Christian, DALL'ANESE Lisa, RESSES Lisa.

**Absents** : TILLOS Marie-Hélène

**Procurations** : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte.

M. JADAS Christian à M. CAMBE Thierry.

Mme RESSES Lisa à M. VALADE Pierre.

**Madame CAPRAIS Dominique** a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18

Procurations : 3

Votants : 21

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 073/2025 OBJET : APPROBATION DE LA OU DES CONVENTIONS DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE – EFFACEMENT BT RUE D'OREILLE.**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur la parcelle cadastrée section **AO 74**, au bénéfice de Territoire d'Énergie Lot-et Garonne et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire **RACUB - RUE D'OREILLE**.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent

faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE**, Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 07/10/2025 et de l'affichage en date du 07/10/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE

  


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.